



AVIS PUBLIC **ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024, les règlements suivants :

- ▶ Le règlement numéro 114 modifiant le Règlement numéro 479 relatif au plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de prescrire des phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions;
- ▶ Le règlement numéro 115 modifiant le Règlement numéro 237 relatif au plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin de modifier les phases de développement urbain ainsi que diverses dispositions;
- ▶ Le règlement numéro 118 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 483 afin de modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions.

Le Conseil de la MRC d'Arthabaska a approuvé les Règlements numéro 114, 115, 116, 117 et 118 lors de sa séance ordinaire du 21 février 2024. Les règlements sont entrés en vigueur le 22 février 2024.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 26 février 2024.

Elyse Maheu
Greffière